

0.653.246.3

**Echange de lettres
entre la Suisse et le Japon concernant l'application
anticipée de la Convention sur l'assistance administrative
application anticipée**

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017
(Etat le 1^{er} janvier 2017)

Traduction¹

Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
CH-3003 Berne
Suisse

Berne, le 8 december 2016

Etsuro Honda
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Japon auprès
de la Confédération Suisse
Ambassade du Japon en Suisse
Engenstrasse 53
3012 Berne

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note de ce jour, qui a la teneur suivante:

«Me référant à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, conclue à Strasbourg le 25 janvier 1988 et modifiée par le Protocole signé à Paris le 27 mai 2010, (désignée ci-après par «convention»)², j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Gouvernement du Japon, la proposition suivante:

L'art. 6 de la convention s'applique, en vertu de son art. 28, al. 6, deuxième phrase, à l'assistance administrative portant sur des périodes d'imposition débutant le 1^{er} janvier 2017 ou après cette date ou sur des obligations fiscales prenant naissance le 1^{er} janvier 2017 ou après cette date.

Si la proposition qui précède agréée au Conseil fédéral suisse, j'ai l'honneur de de suggérer en outre que la présente note et votre réponse reflétant votre approbation soient considérées comme un accord en la matière entre nos deux gouvernements, qui s'applique à partir du jour de l'entrée en vigueur de la convention en Suisse.»

RO 2016 5289

- ¹ Texte original anglais.
² RS 0.652.1

Le Conseil fédéral acceptant la proposition qui précède, j'ai l'honneur de confirmer que votre note et la présente réponse peuvent donc être considérées comme un accord en la matière entre nos deux gouvernements, qui s'applique à partir du jour de l'entrée en vigueur de la convention en Suisse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Ueli Maurer
Chef du Département fédéral des finances de la Confédération suisse